



Data centers : de l'injonction contradictoire à la décision éclairée

Une matinée avec France urbaine dans
le cadre de VivaTech

DATA CENTER

23/06/2026

Data centers : outiller les collectivités pour passer de l'injonction contradictoire à la décision éclairée

Une matinée avec France urbaine dans le cadre de VivaTech

Dans le cadre de VivaTech, France urbaine a consacré une matinée d'échange au thème "Datacenter et sobriété", réunissant acteurs publics, adhérents et experts, pour mieux comprendre les problématiques territoriales posées par le développement des data centers et les réponses que les collectivités peuvent y apporter.

Paris-Île de France Capitale Économique (PCE) était invitée, aux côtés de Ville de Demain x Station F, à présenter les enseignements du [Guide du data center durable et acceptable](#), réalisé en partenariat avec France urbaine et Ville de Demain (Station F).

Cette séquence a permis de croiser les regards d'acteurs directement confrontés à ces enjeux : collectivités territoriales, réseaux, acteurs de la chaleur, experts du numérique et représentants de la filière. Elle a confirmé un point central : les data centers ne peuvent plus être abordés uniquement comme des équipements techniques. Ils sont devenus des objets d'aménagement, d'attractivité, de souveraineté, de transition écologique et de débat démocratique.

Pourquoi ce sujet compte pour les territoires ?

Le développement des data centers répond à des besoins réels : cloud, IA, hébergement de données, services numériques, souveraineté, calcul intensif, continuité d'activité. Mais les effets de ces infrastructures se matérialisent très concrètement à l'échelle locale : mobilisation du foncier, puissance électrique réservée, consommation d'eau, insertion urbaine, bruit, chaleur fatale, retombées fiscales, emploi, acceptabilité.

Les échanges ont montré que **les collectivités ne sont pas “pour” ou “contre” les data centers par principe**. Elles cherchent au contraire à inscrire le développement du numérique et du développement économique dans une trajectoire compatible avec leurs autres priorités : plan climat, sobriété énergétique, foncier rare, emploi local, qualité de vie et maîtrise de leur empreinte numérique.

C'est dans cet espace d'arbitrage que PCE entend jouer son rôle : **aider les territoires à décrypter les mutations de l'attractivité**, à objectiver les promesses qui leur sont faites, et à construire un dialogue plus équilibré entre acteurs publics et privés.

Le Guide du data center durable et acceptable : une méthode pour qualifier les projets

La présentation du *Guide*¹ a rappelé une conviction forte : **il ne s'agit pas de fournir une grille automatique qui dirait oui ou non à un projet**, mais de donner aux collectivités une boussole de décision publique.

Nicolas Régnier (Ville de Demain x Station F) a posé le cadre général en rappelant que les data centers se situent à la frontière de plusieurs univers : l'immobilier, l'infrastructure numérique, l'énergie et l'industrie. Ce caractère hybride explique en partie le flou qui entoure encore ces objets, alors même qu'ils mobilisent des ressources territoriales importantes et qu'ils s'inscrivent dans des chaînes de valeur globales.

¹ Le *Guide du data center durable et acceptable* est à découvrir en intégralité sur notre site : <https://www.pce-idf.org/actualites/le-guide-du-data-center-durable-et-acceptable-vers-un-nouveau-pacte-numerique-territorial>

Chloë Voisin-Bormuth (PCE) a insisté sur un point clé : **les collectivités ne sont pas toujours maîtres d'ouvrage du data center, mais elles peuvent redevenir maîtres du cadre d'accueil.**

Cela suppose d'abord de mieux qualifier les projets. Sous le terme générique de "data center" se cachent des réalités très différentes : data center de proximité, colocation, cloud, edge, centre d'inférence, infrastructure d'entraînement de modèles d'IA, centre de calcul intensif. Ces projets n'ont ni les mêmes besoins de localisation, ni les mêmes impacts, ni les mêmes retombées territoriales.

La première question n'est donc pas "sommes-nous favorables ou défavorables aux data centers ?", elle est "de quel projet parle-t-on, pour quels usages, porté par quel acteur, sur quel foncier, avec quelles ressources mobilisées et quelle valeur créée pour le territoire ?".

Le guide propose ainsi de territorialiser l'analyse :

- **Sur l'électricité**, il faut distinguer la puissance demandée, la puissance réservée, la puissance réellement appelée et le calendrier de montée en charge.
- **Sur l'eau**, il faut regarder la technologie de refroidissement, la saisonnalité des besoins, le recours éventuel à l'eau potable et la situation hydrique locale.
- **Sur la chaleur fatale**, il faut dépasser la promesse de récupération pour interroger la température, la distance au réseau, la continuité de la demande, le modèle économique et la contractualisation.
- **Sur le foncier**, il faut intégrer l'emprise réelle du projet, ses extensions possibles et la valeur alternative du site.

Chloë Voisin-Bormuth a rappelé l'importance de **raisonner en bilan local net**. Un montant d'investissement élevé ne dit pas, à lui seul, ce que le territoire captera réellement. Il faut distinguer emplois de chantier, emplois permanents, sous-traitance, fiscalité réellement perçue, coûts publics induits, ressources rares mobilisées et coût d'opportunité.

Entre gouvernance territoriale et contraintes énergétiques : comment arbitrer le développement des data centers ?

Les interventions de la matinée ont montré que ce travail de méthode est déjà engagé sur les territoires et qu'il devra se poursuivre au croisement de plusieurs expertises.

Matthieu Brient, pour Les Interconnectés, a rappelé que **la transparence n'est pas un supplément : c'est une condition d'acceptabilité démocratique**. Il ne s'agit pas seulement d'une transparence formelle sur les procédures, mais d'une transparence opérationnelle et continue sur les caractéristiques des projets : puissance électrique demandée et réellement appelée, consommation d'eau, choix technologiques, calendrier de mise en service, engagements environnementaux, retombées économiques et modalités de suivi dans le temps. Face à des infrastructures souvent peu lisibles pour les citoyens, l'enjeu est de permettre aux habitants et aux élus de comprendre ce qui s'implante, pourquoi, avec quels impacts, quelles garanties et quel suivi. Les comités de suivi, l'accès à l'information et l'évaluation dans le temps apparaissent ainsi comme des conditions essentielles d'un dialogue plus équilibré.

Paul Boisnaud a partagé le retour d'expérience de Bordeaux Métropole, confrontée à un projet structurant qui a conduit la collectivité à construire une véritable démarche d'instruction, rigoureuse et outillée. Son intervention a montré comment, au-delà de l'analyse d'un projet particulier, les équipes ont structuré une méthode précise, mobilisant les bonnes expertises, organisant le dialogue avec les porteurs de projet et posant un cadre d'analyse reproductible. Ce travail a permis de faire émerger trois angles décisifs : **la souveraineté et le foncier public, les ressources mobilisées, notamment l'énergie et l'eau, et l'insertion urbaine et territoriale du projet**. Ce cas illustre bien la nécessité, pour une collectivité, de ne pas seulement instruire un projet, mais de se doter d'une doctrine claire et d'outils robustes pour le faire : qui porte le projet ? Quelles garanties dans la durée ? Quels effets sur le foncier ? Quelles contraintes pour les autres politiques publiques ? Quelles conditions d'acceptabilité ?

Sur l'énergie, Augustin Proust, pour la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), a apporté un éclairage très opérationnel sur la valorisation de la chaleur fatale. Son intervention a montré qu'**elle ne doit pas être traitée comme un argument de communication, mais comme un véritable projet énergétique**.

La chaleur produite par un data center n'est utile pour un territoire que si elle est à la bonne température, située à une distance compatible avec un réseau, disponible dans le temps, contractualisée et intégrée dans un modèle économique soutenable. Cela implique concrètement de dimensionner les équipements nécessaires, d'anticiper les coûts de raccordement, de sécuriser la durée de fourniture de chaleur et d'organiser le pilotage du réseau pour garantir un service fiable aux usagers.

Sacha Bentolila (RTE) a apporté un éclairage particulièrement utile sur le système électrique. Son intervention a permis de distinguer deux sujets souvent confondus : **la capacité physique du réseau et la saturation contractuelle**.

Le problème ne tient pas seulement à la quantité d'électricité disponible, mais aussi à la manière dont la puissance est réservée, parfois longtemps avant d'être réellement appelée. Dans un contexte de multiplication des projets et de montée en charge parfois très lente, l'expérimentation d'une logique "premier prêt, premier servi", plutôt que "premier arrivé, premier servi", ouvre une réflexion importante sur l'innovation réglementaire, la maturité des projets et la planification territoriale.

Grégory Varagnol a présenté l'exemple d'Aix-Marseille-Provence Métropole, que PCE avait interrogée dans le cadre du *Guide*. Cette démarche illustre ce que peut être une doctrine territoriale assumée. Sur un territoire très attractif pour les data centers, notamment du fait de ses câbles sous-marins et de sa position numérique, **la métropole a choisi de ne pas dissocier ce sujet de ses autres priorités** : décarbonation industrielle, électrification de la mobilité, emploi, rareté foncière et qualité urbaine. La définition de seuils de puissance selon les tissus urbains, la priorité donnée aux friches et la réflexion sur les externalités positives permettent de fixer un standard clair en amont et donc de mieux négocier avec les porteurs de projets.

Enfin, Benoît Bourdier, pour Cap Digital, a prolongé la réflexion à VivaTech en replaçant les data centers dans la chaîne plus large des usages numériques. **Parler de souveraineté numérique suppose aussi d'interroger les services, les usages, les dépendances et la résilience des organisations**. La visite de VivaTech, notamment autour de l'indice de résilience numérique, a permis d'élargir la discussion : les infrastructures de stockage et de calcul ne sont pas des objets isolés, elles conditionnent la capacité des entreprises, des collectivités et des citoyens à maîtriser leurs données et leurs services numériques.

Poursuivre le travail : approfondir la réflexion et accompagner les territoires dans leurs choix

Un enseignement ressort nettement : il n'y aura pas une solution unique. **Les territoires auront besoin d'un éventail de réponses adaptées à leurs réalités** : data centers de proximité pour certains usages quotidiens, colocation, grands sites, infrastructures souveraines, articulation avec les réseaux, trajectoires de décarbonation et stratégies économiques locales.

Après avoir beaucoup écouté les collectivités pour construire ce *Guide*, PCE entend poursuivre ce travail de fond, au-delà même de ce cadre, en continuant à mener des entretiens et des analyses avec l'ensemble des acteurs du secteur. **Une prochaine étape pourrait notamment consister à écouter davantage les entreprises utilisatrices, en particulier les TPE et PME** : quels sont leurs usages réels ? Quels besoins d'hébergement expriment-elles ? Qu'attendent-elles en matière de souveraineté, de proximité, de coût, de sécurité et de résilience ?

Dans cette perspective, PCE et ses partenaires souhaitent également structurer un **Observatoire du data center durable**, articulé autour de deux volets complémentaires : **une plateforme d'échanges** et de remontée d'information permettant de partager les retours d'expérience des territoires et de suivre l'évolution des projets, et **un volet de formation** à destination des élus et des services techniques, afin de renforcer leur capacité d'analyse et de décision face à ces infrastructures complexes.

L'enjeu est de relier attractivité, infrastructures critiques, transition écologique et décision publique, afin d'aider les territoires à ne pas subir les mutations numériques, mais à les orienter.



Paris-Île de France Capitale Économique (PCE) est **le lab' de l'attractivité du Grand Paris**, fondé par la CCI Paris Île-de-France, une trentaine de Grand Paris Makers® (entreprises à dimension internationale, fédérations et établissements publics engagés en faveur d'un Grand Paris ambitieux et innovant) et soutenu par la Métropole du Grand Paris.

Son ambition est de **faire du Grand Paris le pionnier et le leader des transitions** en anticipant les futurs facteurs d'attractivité des métropoles et en contribuant à les développer sur le territoire dès aujourd'hui en portant les propositions des acteurs économiques et des territoires au plus haut niveau.

Paris-Île de France Capitale Économique assure 3 missions centrales :

- veille prospective, benchmarking international sur les facteurs d'attractivité des villes globales ;
- organisation de groupes de travail portés par des acteurs économiques pour dégager des pistes d'action et mettre en œuvre des chantiers d'expérimentation dans le Grand Paris ;
- mise en valeur des savoir-faire de nos Grand Paris Makers® en organisant des conférences et des séminaires, en accueillant des délégations internationales et en organisant des *learning expeditions*.



Paris-Île de France Capitale Économique

Éditeur

Paris-Île de France Capitale Économique
2 place de la Bourse - 75002 Paris
contact@pce-idf.org

Directrice de la publication

Chloë Voisin-Bormuth

Rédactrice

Chloë Voisin-Bormuth

Communication

Louise Limare

Louise Tirvaudey